

DATE - 27-06-2019



Avis Informationnel A19-004

MODIFICATION AUX NORMES DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE CINQ ANS (CGF)

Suite à la circulaire [076-19](#), la Bourse de Montréal désire informer ses participants qu'elle suspendra temporairement la saisie des ordres et la négociation des contrats CGF qui arrivent à échéance en décembre 2019 (Z19), en mars 2020 (H20) et en juin 2020 (M20), ainsi que les stratégies qui s'y rapportent, et ce, à compter du 28 juin 2019, jusqu'à l'auto-certification prochaine des modifications proposées aux normes de livraison du contrat CGF (se reporter à la circulaire susmentionnée). Il n'y aura aucune incidence sur le contrat de septembre 2019 (U19). La Bourse de Montréal prévoit auto-certifier ces changements avant la prochaine période de report. Cette suspension n'aura alors aucun impact sur la négociation du premier contrat du cycle trimestriel (Décembre 2019 - Z19) lorsque la période de report va débiter.

Cette mesure vise à prévenir toute activité à l'égard des contrats CGF qui serait soumise aux nouvelles normes de livraison. D'autres avis concernant la levée de la suspension suivront dans les prochaines semaines. Les émissions d'obligations livrables du gouvernement du Canada ainsi que leur facteur de conversion seront ensuite mis à jour et publiés, en tenant compte des normes de livraison modifiées.

Pour toute question ou tout complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au moyen des coordonnées ci-dessous.

Operations de Marché

Toll free: 1-888-693-6366

Telephone: 514-871-7871

Email: monitoring@tmx.com